



Pédagogie Danse

Formation diplômante au certificat d'aptitude danse de niveau 1

LE CNSMD de Lyon est habilité par le ministère de la Culture à délivrer le Certificat d'Aptitude de danse.

Cette **formation à l'enseignement de la danse** conduit à la délivrance du **Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de danse** en jazz, contemporain ou classique. Ce diplôme nouvellement défini par le ministère de la Culture ([arrêté du 6/01/2017](#)) comme sanctionnant un 2ème cycle de l'enseignement supérieur, est référencé au niveau I de la certification française (Bac +5). Il s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur et emporte l'acquisition de 120 ECTS.

L'accès à la formation se fait sur concours. Chaque promotion regroupe au maximum 21 stagiaires.

Les pré-requis

Les pré-requis d'entrée en [formation continue professionnelle](#)

Il faut être titulaire du Diplôme d'État et remplir une des conditions suivantes :

- pouvoir justifier de 2 ans d'activité professionnelle comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

et de 600h d'enseignement (1 an)

- pouvoir justifier de 3 ans d'activité professionnelle (sur une période continue de 5 ans) comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

- pouvoir justifier d'1 an d'activité professionnelle comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

et de 2400h d'enseignement (4 ans)

Les pré-requis d'entrée en formation initiale

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'État (dans la discipline)

- être titulaire (dans la discipline) du Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD) ou bachelor

- être titulaire du baccalauréat

- pouvoir justifier de 500 h d'activité professionnelle comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

- pouvoir justifier de 300 h d'activité professionnelle comme professeur

L'expérience professionnelle d'interprète est attestée soit par l'emploi au sein des institutions de production et de diffusion, soit par l'affiliation au régime d'assurance chômage des artistes du spectacle.



Il n'y a pas de limite d'âge.

Concours

- 1) une épreuve écrite de type commentaire de texte de 4 h
- 2) une épreuve pratique de 30 min + 5 min
- 3) un entretien de 30 min

Le commentaire de texte d'une durée de 4 heures porte sur un sujet en sciences de l'éducation. Il permet au jury d'apprécier l'organisation de la pensée du candidat ainsi que ses capacités d'expression, d'argumentation et de compréhension à partir d'une source écrite ([cf. annales](#)).

Partie pratique

> à partir d'un fragment de répertoire ou d'une composition personnelle, le candidat conduit une séance de travail de 30 min qui met en œuvre les notions de transmission, de relation à la musique et d'interprétation artistique en direction d'un étudiant danseur de niveau avancé, mis à disposition par le CNSMD de Lyon. Il se munit et utilise le support musical enregistré de son choix. A l'issue de cette transmission, le jury propose au candidat de créer un ou des exercices ciblés en lien avec la danse proposée, qu'il mettra en œuvre avec l'élève. (durée maximale de 5 min). Le candidat bénéficie en amont d'un temps de studio de 30 min pour se préparer.

> L'entretien de 30 min fait suite à l'épreuve précédente : Il sera aussi demandé aux candidats dans leur dossier d'inscription, de décrire les thématiques de mémoire envisagées. Ce document pourra servir de base lors de l'entretien.

Modalités d'évaluation

Le jury vérifie que le candidat possède un haut niveau technique et artistique ; qu'il peut transmettre un extrait chorégraphique à un élève dans un temps donné ; qu'il a les capacités de mener à bien une recherche et de rédiger un mémoire de Master. Il évolue sa motivation à suivre ce cursus.

Les critères sont :

- qualification dans sa propre discipline (références artistiques, musicalité, ressources personnelles dans la technique et l'artistique, richesse du vocabulaire parlé)
- qualification dans l'enseignement (savoir-faire pédagogiques : regard, corrections, exigences, relances, pertinence des propositions, attention portée à l'enseigné, connaissance des débats dans la pédagogie)
- motivation professionnelle (connaissance du travail en conservatoire, intérêt pour l'enseignement initial amateur, expérience ou envie de collaboration et désir d'évoluer)
- capacité à suivre ce cursus de 2^{ème} cycle (conduite de la réflexion de l'argumentation, bon niveau d'expression écrite, intérêt des sujets de recherche envisagés, organisation générale, qualités de communication)

Le jury statue sur l'ensemble des épreuves ; il établit la liste des candidats retenus dans la



discipline. Le directeur de l'établissement établit la liste des candidats admis en entrant en formation initiale ou continue. Une liste d'attente par discipline peut être éditée.

Être stagiaire Promo 9 (2020-2022)

Organisation des formations

Les candidats inscrits au concours d'entrée en formation sont accompagnés par le bureau de la FDCA danse pour effectuer les démarches de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue, bien en amont des résultats d'admission. En effet, certains organismes établissent les prises en charge un an à l'avance. Des conventions sont réalisées entre le CNSMD de Lyon et les organismes collecteurs : AFDAS, AGEFOS, FIF/PEL, FONGECIF, UNIFORMATION... ou d'autres organismes publics : PÔLE EMPLOI, mairie, conservatoire, région...

La formation est dispensée sur 2 ans en temps discontinu, à raison de 11 sessions pendant les vacances scolaires. Elle se déroulera de juillet 2018 à mai 2020 sous forme de sessions pendant les vacances scolaires (zone Lyon). Puis, rédaction et rendu du mémoire dans les mois suivants et soutenance en octobre.

[> planning des sessions et modules](#)

Dates de pré-inscription : avril 2019

Modalités de concours d'entrée

- épreuve écrite (4h)
- épreuve pratique (30 min + 5 min)
- entretien (30 min)

Dates du concours d'entrée

- épreuve écrite : février 2020
- examen pratique et entretien : avril 2020
- droit d'inscription au concours d'entrée : 87 € (*sous réserve de modifications*)

Hébergement Les stagiaires doivent envisager individuellement leur hébergement.

Le secrétariat de la FDCA danse met à disposition une information sur des offres les moins onéreuses.

Équipements et services

- Le CNSMD de Lyon met à disposition des stagiaires :
- un restaurant (dans la limite des jours ouvrables) repas : 6,24 €
 - une médiathèque (droit annuel : 23 €)
 - des studios de danse en accès libre pendant les sessions



Coût pédagogique pour 900h de formation

> prises en charge (OPCA, AFDAS, collectivité territoriale ou employeur) pour stagiaires en situation d'emploi : **7 650€** > prises en charge (AFDAS, Pôle Emploi...) pour stagiaires en situation de demande d'emploi : **4 995€**

Pour ceux qui ne bénéficient d'aucune prise en charge, prendre contact avec **Corine Duval Métral**

au 04 72 19 26 85.

Niveau linguistique

Une bonne pratique de la langue française est requise pour suivre les divers enseignements de la formation. Le stagiaire devra rédiger et soutenir un mémoire en langue française.

Enseignement

Les enseignements sont conçus comme des matières ressources au service des stagiaires. Les compétences, savoirs et savoir-faire énoncés dans le référentiel métier constituent les objectifs à acquérir. Les stagiaires mettent en œuvre des travaux leur permettant de développer leur autonomie. Ils sont dans une démarche active de formation à la recherche par la recherche. Le travail en groupe permet d'acquérir des postures professionnelles et de questionner les textes qui régissent les enseignements artistiques. Les travaux sont transversaux et évalués par différents formateurs. Ils peuvent être les suivants : Recherche et exposé thématiques (ex : les standards en danse jazz), analyse d'extrait chorégraphique, parcours d'artiste, création d'une pièce chorégraphique, dispositif d'évaluation formative, projet pédagogique et artistique, enquête épistémologique, étude de cas...

La formation s'organise autour d'un programme d'œuvres chorégraphiques répertoriées dans les 3 disciplines : classique, contemporain et jazz (par le biais de la vidéo). Ce programme constitue la colonne vertébrale de la formation. La pédagogie de la danse est envisagée comme nécessairement enrichie de sa propre histoire, de son patrimoine ainsi que de la dynamique créative. L'élève qui est au centre de cette pédagogie pourra ainsi accéder à une culture chorégraphique en s'appropriant les œuvres lors d'ateliers innovants. Dans cette perspective ambitieuse, différentes matières sont enseignées : pédagogie et didactique de la danse, analyse des pratiques, épistémologie, histoire de la danse et culture chorégraphique, répertoire, composition chorégraphique et musicale, musique, sciences de l'éducation, humanités numériques, politiques culturelles, dynamique de projet, histoire de l'art, analyse de l'œuvre chorégraphique, esthétique, philosophie, Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD), techniques de scène, vidéo, analyse de l'image vidéo, méthodologie, travail en équipe, information juridique et connaissances des institutions.

Cursus

UE 1 : Transmettre l'art de la danse

La didactique/pédagogie L'analyse des pratiques L'épistémologie Les enjeux croisés danse musique.



UE 2 : Dynamique de projet

Les sciences de l'éducation Ingénierie de projet Culture professionnelle Éthique.

UE 3 : Recherche

Histoire de la danse Culture chorégraphique Nouvelles technologies Méthodologie du mémoire.

L'UE 4 : Pratiques et savoirs associés

Nouvelles technologies, politiques culturelles, santé du danseur, écritures du mouvement, culture spectacle vivant, langue vivante.

Stages ou formation individualisée in situ

L'enseignement est assorti de période de stage/mise en situation pédagogique et immersion professionnelle organisées par le CNSMD de Lyon qui prend en compte, dans la mesure du possible, la diversité géographique de chacun. Ces formations individualisées encadrées par un tuteur rémunéré par le CNSMD, sont dispensées dans un lieu d'enseignement et de diffusion artistique (conservatoire, école ou centre de formation...) ; elles permettent au stagiaire de participer activement à l'enseignement et d'envisager la vie d'un élève dans un établissement. Il peut aussi profiter de ces temps d'immersion pour mener à bien une enquête épistémologique. Il bénéficie d'une analyse et d'un retour individuel par le tuteur sur l'évolution de sa propre pédagogie. La durée totale des tutorats peut être comprise entre 100h et 200h.

Validation

Le Certificat d'Aptitude est un diplôme de 2ème cycle de l'enseignement supérieur. Il s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur par la mise en œuvre du système européen d'Unités d'Enseignement Capitalisables et Transférables. L'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 120 ECTS de 2ème cycle de l'enseignement supérieur. Le cursus est divisé en unités d'enseignement (UE) semestrielles, donnant lieu à l'obtention de points de crédits.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Certaines UE et modules font l'objet d'une évaluation continue. Le résultat de cette évaluation se traduit, en fin de cursus, pour chaque unité d'enseignement, par une note de 0 à 20, attribuée par le directeur de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.

Ces évaluations relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, selon des modalités définies pour chaque discipline. Certains travaux évalués sont transversaux et évalués par différents formateurs. L'assiduité fait partie des critères d'évaluation.

Au 4ème semestre, l'évaluation continue est complétée pour certaines unités par une évaluation terminale conformément à l'[arrêté du 6/01/2017](#). Elle compte pour 50 % de la note globale des unités d'enseignement concernées.

Modalités de l'examen final

Une mise en situation pédagogique impliquant un groupe d'élèves



A partir d'un écrit argumenté exposant ses choix artistiques, stratégiques, et pédagogiques, donné en amont au jury, le stagiaire met en œuvre une séance pédagogique avec un groupe d'élèves (cours, atelier, répertoire, recherche, démarche d'évaluation, analyse vidéo...).

Il met en œuvre un projet d'enseignement de la danse (dans son esthétique) prenant en compte la réalité des élèves et incluant une large part de références chorégraphiques, soit de manière ciblée sous forme d'adaptation d'un extrait de répertoire, soit de manière diffuse sous la forme d'un enrichissement conséquent de la culture chorégraphique des élèves tout au long de la séance.

Il mène cette séance d'1h30 auprès d'un groupe homogène d'un niveau connu à l'avance. Il organise la séance comme il le souhaite. Il montre ainsi sa capacité à conduire, dans la discipline considérée, une démarche personnelle et un projet en autonomie. Son adaptabilité à un contexte particulier est ainsi éprouvée. Un artiste musicien est disponible pour accompagner le travail.

Un entretien

A l'issue de la mise en situation, le jury procède à un entretien de 30 min avec le stagiaire à partir de ce qui a été mis en jeu ainsi que du dossier proposé en amont. Il favorise l'expression de la pensée et des connaissances du stagiaire et requiert son analyse de la situation d'enseignement vécue. Il peut aussi l'interroger sur son positionnement pédagogique dans des contextes professionnels variés.

Production d'un mémoire

Le stagiaire rédige un travail de recherche personnel à partir d'un sujet qu'il a choisi dans les domaines de la création, du patrimoine et de l'enseignement en danse. Dans le cas d'un mémoire professionnel, il traitera d'une situation professionnelle concrète qui comportera une analyse. Dans le cas d'un mémoire de recherche le sujet devra être problématisé.

Une soutenance

Après correction du mémoire le jury rencontre le stagiaire pour une soutenance. Le stagiaire dispose de 15 min pour exposer sa démarche de recherche, sa motivation, les difficultés rencontrées, et les perspectives qu'ouvre ce travail. Le jury dispose ensuite de 10 min pour poser des questions.